

# Compte-rendu de la Commission N° 4 du 16 mai 2023

129  
DEPTAPLES SUR MER  
P.D.C.M.  
le 13/06/23

**Présents : ELUS :** Franck TINDILLER, Maryse MAILLART, Bernard GHESELLE, Lyliane DUFOUR, René BONVOISIN, Anne-Marie GOLSTEIN, Andréa ELYSE, Jean-Pierre LAMOUR.

**TECHNICIENS :** André MITERNIQUE, Hélène FLIPO.

**Excusés :** Bernard WAUQUIER , Philippe RAMET, Frédéric CALOIN .

**Absents :** Sébastien BAILLET, Jean-Paul HAGNERE, Gérard ANDRE, Grégory HURTREL, Marie-Antoinette LISIK, Jean-Pierre BOUVILLE, Justine GOSSELIN.

## FONCIER

N° OJ	Dossiers étudiés, avec ou sans délibération à suivre.
<b>1</b> <b>Intégration dans le domaine public de la rue de la Garennière</b>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <p>Les 2 parcelles AA 219 et AA 220 avaient été léguées par les consorts HANQUIEZ à la ville. Elles forment l'assiette foncière de la rue de la Garennière et du chemin piétonnier qui la prolonge. Ces parcelles sont déjà, donc, dans le domaine privé de la commune. Pour les classer dans le domaine public, une délibération est à prendre. La discussion porte sur l'état de la voirie et des réseaux. M. le DST indique prendre contact avec la CA2BM sur ce point pour la reprise des réseaux qui sont de leur compétence.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b></p> <p>Il est rappelé que la voirie publique entre dans le calcul de la dotation DETR de l'Etat. Les élus donnent un avis favorable pour qu'après analyse technique, une délibération puisse être présentée au Conseil municipal afin de transférer les 2 parcelles en domaine public selon le résultat des discussions avec la CA2BM.</p>
<b>2</b> <b>Cession de terrain après déclassement 87 rue du Pont des 3 Arches</b>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <p>Les élus se souviennent que cette partie de domaine public est clôturée et accaparée depuis environ 50 ans. La demande par les propriétaires, eux-mêmes en cours de cession de la maison, a été faite en 2022 et confirmée par un courrier du Maire de mai 2022. Le déclassement, avant une vente dans un second temps, a été demandé suite à une première cession du parking devant le fleuriste voisin en 2022, traduite en délibération du 31 mai 2021.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b></p> <p>Les élus donnent un avis de principe favorable au déclassement de cette emprise d'environ 41m<sup>2</sup>, pour l'estimation des Domaines de 30€ HT le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. La délibération de déclassement peut donc être faite au prochain CM.</p>
<b>3</b> <b>Rachat de terrain privé devant le n°1 Bd Billiet / angle place Leclerc</b>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <p>Les travaux ont été décalés au maximum de sorte à aborder cet espace devant les commerces Sophie et Nicolas le plus tard possible. Suite à un accord du propriétaire obtenu très récemment, l'acte notarié est en préparation, et reprendra le prix de France Domaines de 30€ HT m<sup>2</sup>, soit 4 200 € HT pour environ 140m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b></p> <p>Après discussion sur le déroulement des travaux, les élus donnent leur accord de principe sur ce rachat, avec intégration dans le domaine public. Le stationnement sera agencé de sorte à permettre la rotation rapide de la clientèle, comme convenu avec les gérants des commerces. La délibération peut donc être faite au prochain CM.</p>

N° OJ	Dossiers étudiés, avec ou sans délibération à suivre.
<p><b>4</b></p> <p><b>Relance sur la cité Bel air de terrain communal privatisé</b></p>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <p>En dehors des terrains dédiés aux jardins familiaux, des contours de maisons ou des venelles ont parfois été privatisés sans autorisation. Un courrier est présenté afin de relancer les propriétaires du site le plus concerné, autour des jardins familiaux. Les élus apportent des modifications au courrier afin de mettre en avant la recherche de qualité du cadre de vie et d'aménagement collectif en cours et à venir. Un projet de cheminement est à travailler venant du côté boulevard Bigot Desceliers, en particulier, dans la perspective sous 3 ans d'améliorations communales, en lien avec François PERSYN.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b></p> <p>Le courrier modifié sera envoyé et un passage organisé sur site avec le garde urbain. Les élus seront certainement saisis de « réclamations » diverses, mais l'objectif d'amélioration du quartier est clairement posé. Ce dossier n'appelle pas de délibération.</p>
<p><b>5</b></p> <p><b>Rue Grand Pierre négociation de cession pour clore le contentieux</b></p>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <p>Afin de maintenir le cabinet médical, un passage en rue semi-piétonne est proposé, conservant la largeur de 4 m pour les véhicules d'urgence. Les riverains et les patients du cabinet pourront accéder et une poche de stationnement de 8 places nécessite une cession de 20 m<sup>2</sup> de la voie à l'assiette foncière du projet. Un déclassement et une cession sont donc les deux étapes à venir, sachant qu'une délibération n'est pas nécessaire si les conditions de fonctionnement de la voirie restent présentes.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b></p> <p>Un relevé de géomètre par Capelli devra être réalisé pour finaliser les aménagements à même de garantir la qualité de circulation, la voie devant évoluer vers un espace de rencontre, limité à 20 km/h comme d'autres secteurs du centre-ville (cf. ci-après). La délibération pourra être présentée au prochain CM.</p>
<p><b>6</b></p> <p><b>Point sur les dossiers d'urbanisme</b></p>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <p>Les surcoûts économiques (matériaux, énergie) font une vraie difficulté d'équilibre des grandes opérations : CAPELLI, HORIZON, qui a reçu un avis négatif ABF et doit donc reprendre son projet ; mais aussi PITCH IMMO, dont la phase 1 de travaux sur la rue Henri Le Sidaner est approuvée, mais, qui doit rechercher des économies. Il propose une alternative avec moins de parkings, de manière dérogatoire, considérant que les parkings à côté de la CAF et du CTM apportent un stationnement aux résidents en complément des horaires de ceux qui posent leur voiture et repartent le soir.</p> <p>Une discussion s'enclenche sur les besoins réels sur le quartier et la crainte de voir les voitures stationner n'importe où. Des mutualisations, des vélos électriques sont aussi des points pour minorer le nombre final de voitures. La crainte de voir surtout de la résidence secondaire s'installer est clairement présente, et le prix au m<sup>2</sup> paraît exclure toute une frange des étagés de l'accession sur ces immeubles.</p> <p>Des inquiétudes sont aussi exprimées sur la saturation des réseaux et leur obsolescence. M. Lamour apporte de nombreuses précisions sur les capacités, notamment en assainissement, et M ; le DST indique que les compétences sont désormais à la CA2BM. Une demande d'actualisation des capacités Eau et assainissement sera faite.</p> <p>Les DIA sont mises au dossier de séance, l'activité de vente reste bien présente sur Etaples par rapport à 2022. La 2ème permanence de l'ABF est aussi présentée dans ses apports.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b></p> <p>Ce thème n'appelle pas de délibération.</p>
<p><b>7</b></p> <p><b>Modification simplifiée du SCOT du Montreuillois .</b></p>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <p>Le dossier a été reçu en avril et malgré travaux et avis remontés en 2022, des points sont clairement problématiques pour le potentiel d'urbanisation de la commune. Une discussion détaille toutes les incidences. M. le Maire rencontrera M. le Pdt du Syndicat Mixte du SCOT.</p>

<p>7 Modification simplifiée du SCOT du Montreuillois .</p>	<p><b>Motivations, décision et suites :</b>          Une délibération doit clairement marquer les besoins fondamentaux de rectification dans les pièces du dossier : une seule agglomération sur toute l'unité urbaine, le statut de village sur Fromessent, le retrait de limitation au DOO d'un gabarit sur toute la commune de R+1 +C qui empêche toute évolution et densification futures.          Ce sera au PLUi et aux élus de définir les gabarits adaptés sur Etaples.</p>
---	--

**TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX – AMENAGEMENTS URBAINS**

N° OJ	Dossiers étudiés, avec ou sans délibération à suivre.
<p><b>TRAVAUX 1</b> Plan de circulation et signalétique Cœur de Ville</p>	<p><b>Contenu et discussions :</b>            M. le DST présente les aménagements prévus qui comportent des zones de rencontre à 20 km/h sur la rue du Port, et rue d'Hérambault. Cet aspect est le plus novateur de l'aménagement. Pour le temps d'arrêt en stationnement, le souhait des commerçants est de 30'. Les élus de la commission valident cette durée, à reprendre au futur arrêté de la zone.            Idem pour la Place du Général de Gaulle avec un <b>temps d'arrêt de 30'</b>.            A noter : sur la Place Leclerc, devant les commerces Sophie et Nicolas, un aménagement de bornes le temps de 15' est retenu, ceci pouvant être modifié si cela ne convient pas dans la réalité des rotations.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b>            Ce thème n'appelle pas de délibération.</p>
<p><b>TRAVAUX 2</b> Modification des journées de collecte sur la Basse ville</p>	<p><b>Contenu et discussions :</b>            Depuis début mai, les commerçants non-sédentaires du marché ont l'obligation de repartir avec leurs déchets recyclables. Mais seuls les biodéchets sont collectés par la collectivité et enlevés par Véolia.            Concernant les commerçants de la place, les poubelles noires des commerçants sont enlevées le mardi et les jaunes le vendredi.            Afin d'améliorer le cadre de vie et la qualité sanitaire de la place, il est proposé de modifier les jours actuels. Après discussion, les <b>élus proposent le lundi et le jeudi</b>.            La communication sera à diffuser pour juin - juillet.</p> <p><b>Motivations, décision et suites :</b>            Ce thème n'appelle pas de délibération.</p>
<p><b>TRAVAUX 3</b> sur divers bâtiments</p>	<p><b>Contenu et discussions :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Centre Baie de Canche :</b> Suite à l'AMI remportée par M. William ELLIOT, restaurateur, le projet reprend pour fin des travaux en décembre 2023. Une convention d'Occupation Domaine Public sera donc à prendre lors du C.M. de juin</li> <li><b>Centre Nautique de la Canche :</b> Suite à découverte d'une fuite après compteur, des interventions techniques ont été faites sur le réseau d'eau , avec mise en place d'un nouveau comptage et reprise du branchement du bâtiment en neuf.</li> <li><b>Corderie :</b> Il y a eu l'avis favorable de la commission de sécurité sur tout le bâtiment, avec quelques réserves . La qualité du suivi en sécurité a été reconnue.</li> <li><b>Hôtel de ville :</b> Levées des réserves effectuées et réception prononcée.</li> </ol> <p><b>Motivations, décision et suites :</b>            Pour le 1 : une délibération sera présentée pour la convention d'occupation, au CM de juin.            Les autres points n'appellent pas de délibération.</p>

Version 2 HF, le 25/05/2023 : Revu par M. le DST et en relecture Mme MAILLART

